

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2025

Date de la convocation :
03 Février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix février à 18h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 11

Étaient présents : Christophe BOUTHORS ; Daniel FORRIERES ; David HEGO ; Antoine HERMAN ; Mickaël LANCEL ; Jose-Manuel LERICHE ; Céline MARELLI ; Véronique MEYER ; Sabrina MERY, Roseline HODIN, Francine SEDENT

Étaient absents : Damien BARDOUX ; Raphaël CANTA, Vincent WIART

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

Objet de la délibération : PREEMPTION – 35 RUE ROGER SALENGRO

Numéro de la délibération : 2025-03

Lors du Conseil Municipal du 23 décembre a été acté l'acquisition du 35 rue Roger Salengro par voix de préemption. Une proposition d'achat a été faite sur la maison à hauteur de 100 000€

Depuis Décembre, Monsieur le Maire, Francine SEDENT et Christophe BOUTHORS ont rencontré la société PROTERAM qui lui ont confirmé mettre en attente le projet d'acquisition de terrain en raison du contexte économique en déclin depuis 2024.

Les 200 000€ escomptés pour l'acquisition de terrain en l'état sont donc suspendus.

Monsieur le Maire et Francine SEDENT ont rencontré Monsieur BEN KARROUM de la DGFIP suite à ce rendez-vous avec PROTERAM afin de faire le point sur la situation financière de la commune et sur la faisabilité du projet.

Le coût prévisionnel pour l'acquisition incluant la commission et les différentes taxes s'élève à 108 356€ (100 000€ frais d'acquisition ; 6 000€ frais commission ; 2356€ de taxe prévisionnelle)

Compte tenu de la situation stable de la Commune, le choix de préempter est confirmé avec :

Abstention : 1 - David HEGO ;

Contre : 2 : Roseline HODIN, Céline MARELLI

Pour : 8 : Christophe BOUTHORS ; Daniel FORRIERES, Antoine HERMAN, Mikaël LANCEL ; José-Manuel LERICHE ; Véronique MEYER, Sabrina MERY, Francine SEDENT

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

